

Commercialisation du 1<sup>er</sup> septembre au 8 décembre 2022 (en assurance vie)  
et jusqu'au 15 décembre 2022 (en CTO/PEA/PERI CTO)

# SELECTION FRANCE SOCIAL (SEPTEMBRE 2022)

**Un placement sur 10 ans lié à l'indice *Euronext® France Social*  
*Decrement 3.75%*.**

**Sélection France Social (Septembre 2022) n'investira pas directement  
dans les actions composant l'indice ; seul l'indice est construit de façon à  
sélectionner des actifs sur le pilier social.**



**Eligibilité :** Assurance Vie - Compte-Titres Ordinaire (CTO) - Plan d'Épargne en Actions (PEA) - Plan d'Épargne  
Retraite Individuelle en Compte-Titres Ordinaire (PERI CTO)

**Durée :** 10 ans

Sélection France Social (Septembre 2022) est une alternative à un placement risqué de type "actions".

**AGIR CHAQUE JOUR  
DANS VOTRE INTÉRÊT**



**ET CELUI  
DE LA SOCIÉTÉ**

# Sélection France Social (Septembre 2022)

**Vous souhaitez diversifier votre épargne sur les marchés actions français ? Sélection France Social (Septembre 2022) vise à bénéficier du potentiel de croissance, sur 10 ans, de grandes entreprises françaises.**

L'expression "**protection partielle du capital**" utilisée dans ce document désigne la protection de 95 %, à l'échéance, de la Valeur Liquidative de Référence du support financier.

Le terme "**Capital**" désigne la Valeur Liquidative de Référence. La Valeur Liquidative de Référence, les performances et les rendements potentiels annoncés dans ce document sont calculés hors frais d'entrée (CTO/PEA/PERI CTO), hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement et s'appliquent aux investisseurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule le 15 décembre 2032.

La **Valeur Liquidative de Référence** est définie comme étant la plus élevée des Valeurs Liquidatives établies entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 inclus et le 15 décembre 2022 inclus. Les rendements annualisés obtenus sont calculés sur la période du 15 décembre 2022 au 15 décembre 2032.

"**L'Indice**" désigne l'indice Euronext® France Social Decrement 3.75% (Cf. page 3).

Le calcul de l'évolution de l'Indice est précisé en page 4.

## S'exposer sur le marché actions français, via un indice

Sélection France Social (Septembre 2022) a pour objectif de tirer parti du potentiel de croissance d'une sélection d'entreprises françaises : sa performance est liée à **l'évolution, sur 10 ans, de l'indice Euronext® France Social Decrement 3.75%**.

## Un placement sur 10 ans

Avec Sélection France Social (Septembre 2022), **tout est clair dès le départ !** Il suffit de conserver vos parts jusqu'au 15 décembre 2032 pour connaître la performance (positive ou négative) de votre placement et profiter de la protection partielle.

## Une performance plafonnée, en cas de hausse de l'Indice

Si l'Indice a progressé à la hausse au terme des 10 années de placement, vous bénéficiez d'une performance finale correspondant à cette progression, dans la **limite d'une performance de + 75 % soit un rendement annuel maximum de 5,76 %**.

## Une protection partielle du capital à l'échéance, en cas de baisse de l'Indice

Quelle que soit l'évolution des marchés, **vous avez la certitude de récupérer, à l'échéance des 10 ans, au minimum 95 % du Capital**.

Ainsi :

- Si l'Indice à l'échéance a baissé entre 0 % et 5 % par rapport à son niveau initial, alors vous subissez une perte en capital correspondant à la baisse de l'Indice.
- Si l'Indice à l'échéance a baissé de plus de 5 %, par rapport à son niveau initial alors la protection partielle s'applique et votre perte en capital est limitée à - 5 %, soit un rendement annuel de - 0,51 %.

## Comment est calculée la performance de l'Indice ?

Au terme des 10 années de placement, on retient la performance de l'Indice, dans la limite de + 75 % à la hausse (soit un taux de rendement annuel maximum de 5,76 %).

→ Cf. page 4 "Comment est calculée la performance finale de mon placement ?"



# L'Indice Euronext® France Social Decrement 3.75% : une sélection de 50 entreprises françaises

Au cœur du processus de sélection de cet Indice des marchés actions français : l'analyse du comportement social des entreprises, par l'agence de notation indépendante Moody's ESG Solutions.

Cette méthodologie de notation n'implique toutefois pas que les fonds levés seront spécifiquement alloués au financement de projets répondants à la thématique sociale. En effet, seul l'indice est construit de façon à sélectionner des actifs sur le pilier social.

## Une sélection des valeurs en 4 étapes



**3,75 %**



L'Indice est calculé dividendes bruts réinvestis, après application d'un prélèvement forfaitaire annuel ("décrément") de 3,75 %. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le taux moyen de dividendes bruts détachés par les actions de l'indice ces 10 dernières années est de 3,24 %<sup>(1)</sup>. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

## Une analyse des entreprises sur 19 critères, regroupés dans 4 domaines

Chaque année, l'agence indépendante Moody's ESG Solutions note les entreprises sur **19 critères sociaux regroupés en 4 domaines** :

- **Le respect des droits humains** : respect des droits du travail, non-discrimination et diversité,...
- **La gestion des ressources humaines** : dialogue social, rémunération, santé et sécurité des salariés,...
- **La conduite de ses affaires** : relations durables avec les fournisseurs, sécurité des produits distribués,...
- **L'engagement sociétal** : contribution au développement économique et social,...

Moody's ESG Solutions pondère ensuite chacun des 19 critères en fonction du secteur d'activité de l'entreprise, pour attribuer à l'entreprise un **score "Social" global allant de 0 à 100**.



## Une notation effectuée par l'agence de référence

### Moody's ESG Solutions (anciennement Vigeo Eiris)

Pour déterminer les entreprises composant l'Indice, Euronext se base sur les notations et les indications d'exclusion fournies par l'**agence de notation indépendante Moody's ESG Solutions**.

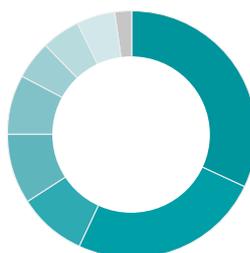
**Moody's ESG Solutions** est une division opérationnelle de Moody's Corporation qui répond à la demande mondiale croissante d'analyses en terme de problématiques climatiques et ESG. Le groupe s'appuie sur les données et l'expertise de Moody's en matière d'ESG, de risque climatique et de finance durable, et s'aligne sur Moody's Investors Service et Moody's Analytics pour offrir une gamme complète et intégrée de solutions pour les problématiques ESG et de risque climatique, notamment des scores ESG, des analyses, des notations de durabilité et des services de vérification de finance durable.

## Un investissement lié à de grandes entreprises françaises

Vinci	EssilorLuxottica
LVMH	AXA
L'Oreal	Schneider Electric
Airbus	Kering
Air Liquide	Pernod Ricard

10 plus grandes pondérations en date du 30 juin 2022

## Une diversification sectorielle au 30 juin 2022



- Industrie : 32 %
- Consommation cyclique : 25 %
- Consommation non cyclique : 9 %
- Finance : 9 %
- Matériaux de base : 8 %
- Santé : 5 %
- Technologies : 5 %
- Services aux collectivités : 5 %
- Immobilier : 2 %

► Pour plus d'informations sur l'Indice : [www.live.euronext.com/fr](http://www.live.euronext.com/fr) (Symbole : FRSOC)

1. Le taux de dividende annuel est estimé par la moyenne des écarts de performances annuelles entre l'indice Euronext® France Social calculé dividendes bruts réinvestis et l'indice Euronext® France Social calculé hors dividendes sur l'historique reconstitué du 11/07/2012 au 11/07/2022 (source [www.euronext.com](http://www.euronext.com))

## AVANTAGES

- Vous pouvez bénéficier à l'échéance de la formule du potentiel de croissance des marchés actions français, représentés par l'indice Euronext® France Social Decrement 3.75%, dans la limite d'une performance maximum de + 75 % (soit un taux de rendement annualisé maximum de 5,76%).
- À l'échéance de la formule, vous bénéficiez de la protection de 95 % de la Valeur Liquidative de Référence.

## Comment est calculée la performance finale de mon placement Sélection France Social (Septembre 2022) ?

À l'échéance, on relève la **performance finale** de l'Indice par rapport à son niveau initial, soit :

**(Valeur Finale - Valeur Initiale) / Valeur Initiale**

La **Valeur Initiale** est la moyenne de 3 cours de clôture de l'Indice du 19 décembre 2022 au 21 décembre 2022.

La **Valeur Finale** est le cours de clôture de l'Indice du 29 novembre 2032.

→ Si la **performance finale de l'Indice est négative**, la protection s'applique : la baisse ne vous est pas répercutée au-delà de - 5 % de la Valeur Liquidative de Référence (hors frais) ;

→ Si la **performance finale de l'Indice est positive ou nulle**, vous bénéficiez d'un gain correspondant à celle-ci, dans la limite de + 75 % (soit un taux de rendement annualisé de 5,76 % maximum).

## Dois-je surveiller régulièrement mon placement Sélection France Social (Septembre 2022) ?

La **performance finale qui sera délivrée ne sera déterminée qu'à l'échéance du placement**, le 15 décembre 2032. Il est toutefois recommandé de faire régulièrement le point avec votre conseiller sur la situation de votre épargne.

## Mon épargne reste-t-elle disponible à tout moment ?

Sélection France Social (Septembre 2022) est construit dans la perspective d'un **investissement pour une durée de 10 ans maximum**. En cas de rachat et autre cas de sortie anticipée, la valeur liquidative du fonds sera fonction des paramètres du marché ce jour-là, et pourra par conséquent entraîner une perte en capital non mesurable a priori. Une commission de rachat anticipé sera par ailleurs appliquée. Il est donc fortement recommandé de ne souscrire Sélection France Social (Septembre 2022) que si vous avez l'intention de conserver votre placement jusqu'à son terme.

## INCONVÉNIENTS

- Le capital n'est pas garanti.
- Votre gain est plafonné à + 75 % au terme des 10 ans (soit un taux de rendement annualisé maximum de 5,76 %). Vous ne profiterez donc pas intégralement d'une très forte hausse de l'indice (au-delà de + 75 %).
- Si les dividendes distribués par les sociétés de l'Indice sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice Euronext® France Social Decrement 3.75% en sera pénalisée par rapport à l'indice calculé hors dividendes.

## Quelles sont les spécificités de Sélection France Social (Septembre 2022) dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ?

Sélection France Social (Septembre 2022) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence). Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multisupports et ne comportent pas de garantie en capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. Les Documents d'informations clés des contrats et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site [www.predica.com](http://www.predica.com).

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et l'éventuelle cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de parts de Sélection France Social (Septembre 2022) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

**Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à Sélection France Social (Septembre 2022). Les prélèvements propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales.**

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1%, la valorisation de la part du contrat nette investie sur le support Sélection France Social (Septembre 2022) sera au terme des 10 ans :

- au maximum de 158,27 %, soit une performance finale nette de 58,27 % et un taux de rendement annuel net maximum de 4,70 % ;
- au minimum de 85,92 %, soit une performance finale nette de - 14,08 % et une perte annualisée nette de - 1,51 %.

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales, fiscales et de l'impact de l'éventuelle garantie complémentaire en cas de décès.

En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès, s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie. Sélection France Social (Septembre 2022), en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier. L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

